Retraite de mon pere décédé en 2008, précisions

Par Visiteur
Bonjour, Je voudrais savoir si je peux prétendre à la retraite de mon père qui est décèdé le 14 décembre 2008. Sachant que ma belle-mère touche une partie de la retraite ainsi que ma mère maternelle. Si oui à qui doit-je en faire la demande. Merci cordialement.
Par Visiteur
Bonjour Monsieur,
Je voudrais savoir si je peux prétendre à la retraite de mon père qui est décèdé le 14 décembre 2008. Sachant que ma belle-mère touche une partie de la retraite ainsi que ma mère maternelle. Si oui à qui doit-je en faire la demande. Malheureusement non car la pension de reversion n'est versée qu'au conjoint de la personne décédée et à son ex conjoint non remarié.
Cordialement
Par sarahwang
Dawierus

Bonjour,

La fête de Noël nous approche!!!Je vous souhaite Joyeux Noël!!! =D [url=http://www.viveoeurope.com/marques/huiles-essentielles.html]huiles essentielles[/url]